

ANNEXE « 5 »

Numéro du greffe 06-CL-6453

*LISTE COMMERCIALE DE LA
COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE
L'ONTARIO*

EU ÉGARD À LA LOI SUR LES
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C. 1985, c. C-36, AINSI MODIFIÉE

ET EU ÉGARD AU PLAN DE COMPROMIS OU
L'ARRANGEMENT DE SIGNATURE ALUMINUM CANADA INC.

OBJET : RÉCLAMATIONS CONTRE
SIGNATURE ALUMINUM CANADA INC.
(Le « Requéran »)

AVIS DE MODIFICATION OU DE REJET

DESTINATAIRE : [placer ici le nom et l'adresse du Créancier]

DE : **FTI Consulting Canada Inc. dans son rôle de Contrôleur du Requéran et non à titre personnel ou collectif.**

Les termes qui ne sont pas autrement définis dans cet Avis de modification ou de rejet ont la signification qui leur est attribuée dans le Décret de la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 25 février 2010 concernant l'approbation d'un processus d'identification, de règlement et de résolution de certaines Réclamations contre le Requéran (le « Décret de Procédure de Réclamation »). Vous pouvez obtenir un exemplaire du Décret de Procédure de Réclamation sur le site Web du Contrôleur au <http://cfcanada.fticonsulting.com/signature> (le « Site Web du Contrôleur ») ou en contactant le Contrôleur aux coordonnées ci-dessous.

Cet Avis de modification ou de rejet est publié en application du Décret de Procédure de Réclamation.

Le Contrôleur a rejeté, en totalité ou en partie, votre Réclamation, **telle qu'énoncée dans votre Preuve de réclamation datée le ●, tel qu'indiqué ci-dessous :**

Réclamation rejetée :

	aux fins de vote
	aux fins de distribution
	aux fins de vote et de distribution

<u>Réclamation</u> <u>contre</u>	<u>Montant selon la</u> <u>Preuve de réclamation</u> <u>ou</u> <u>l'Avis de contestation</u>	<u>Montant rejeté</u>	<u>Montant</u> <u>accepté</u>	<u>Garantie</u>	<u>Non garantie</u>
Signature Aluminum Canada Inc.	\$	\$	\$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
•	\$	\$	\$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOTAL	\$	\$	\$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RAISONS DU REJET :

Si vous disconvenez du rejet de votre Réclamation ou la valeur de votre Réclamation acceptée, telle qu'évaluée par le Contrôleur dans cet Avis de modification ou de rejet (« Réclamation acceptée ») et que vous souhaitez contester le rejet ou la Réclamation acceptée ou l'évaluation de

votre Réclamation par le Contrôleur, vous devez remettre un Avis de contestation au Contrôleur au plus tard à 17 h 00 (Heure de Toronto) 15 jours après la date de cet Avis de modification ou de rejet. Les Avis de contestation peuvent être consultés sur le site Web du Contrôleur à l'adresse susmentionnée.

Si vous acceptez la valeur de votre Réclamation acceptée et que vous ne contestez pas la Réclamation acceptée, vous n'avez rien d'autre à soumettre au Contrôleur.

DATÉ à Toronto, ce _____ jour du mois de • 2010.

FTI Consulting Canada Inc.
Contrôleur de Signature Aluminum Canada Inc.
79 Wellington Street West,
Suite 2010
TD Waterhouse Tower
Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1G8
Attention : Brogan Taylor
Téléphone : 416 649-8074
Fac-similé : 416 649-8101
Courriel : signature@fticonsulting.com